Image not found or type unknown

Dégradation protail electrique

Par **nikkky**, le **06/07/2013** à **19:05**

Bonjour,

Vendredi en rentrant d'une soirée organisée dans une école, mon ami et moi-même prenons la voiture et allons en direction du portail électrique par lequel nous sommes entrés quelques heures auparavant.
Je sonne deux-trois fois mais pas d'ouverture. Mon ami descend et ouvre le portail électrique à la main (mais il y avait un autre portail derrière fermé au cadenas).
On redescend pour demandé un autre chemin de sorti et on sort finalement par un autre portail. Quelques mètres plus loin, la sécurité nous arrête, nous prend/vole les clefs de voiture. Je vais à la loge du gardien et il nous dit qu'en "forçant" le portail le système ne marche plus; le portail ne s'ouvre plus. Il nous demande donc de rembourser les réparations (1000 euros).

Est-ce normal? Il y a eu usage normal du portail. Nous voulions simplement sortir de la propriété, et aucun panneau sur le portail n'indiquait que la sortie se faisait par un autre portail que celui utilisé pour entrer.

De plus, j'ai donné mes coordonnées à la gendarmerie. Or c'est mon ami qui a forcé, donc si on regarde les enregistrements (s'il y en a, parce qu'il y avait des cameras de surveillances), on ne voit que mon ami, et ma voiture mais pas moi. Sont-ils obligés de garder les enregistrements? Parce que dans ce cas on voit simplement que ce n'est pas moi qui ai "forcé". Mais j'ai accepté un règlement à l'amiable auprès des gendarmes avant que je vois la facture salée...

J'aimerais donc votre avis sur le sujet.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés